**La place de la femme est... dans son syndicat**

**pour œuvrer en faveur de la justice et de l’autonomisation économiques !**

Plus de vingt ans après l’adoption du plus vaste instrument reconnu sur le plan international en faveur des droits des femmes – le Programme d’action de Beijing de 1995 –, nombreux/ses sont ceux/celles qui s’accordent à dire que l’engagement mondial en faveur de l’égalité des genres n’a jamais été aussi important. Pour la première fois dans l’Histoire, les gouvernements ont fixé une échéance pour mettre fin à l’inégalité des genres une bonne fois pour toutes, y compris dans le domaine de l’éducation.

Reconnaissant le rôle central de l’autonomisation économique des femmes dans l’Agenda 2030, le Secrétaire général de l’ONU, Ban Ki-Moon, a mis en place un Panel de haut niveau sur l’autonomisation économique des femmes en 2016. Ce Panel « entend mobiliser l’énergie, l’engagement et l’action au service de l’autonomisation économique des femmes du monde entier ». Le premier rapport du Panel précise que l’autonomisation économique des femmes peut être entendue comme la capacité de « réussir, progresser économiquement, et prendre des décisions économiques et agir sur celles-ci ».

Si nous voulons être en mesure de respecter l’échéance de 2030, il est capital d’accroître les efforts en faveur de la justice économique pour les femmes et les filles : seule la moitié des femmes et des filles de plus de 15 ans exerçaient un emploi rémunéré en 2016, contre trois quarts des hommes ; les femmes continuent d’exercer trois fois plus de travail non rémunéré que les hommes ; et les femmes en âge de travailler sont 700 millions de moins que les hommes à exercer un emploi rémunéré. Pourtant, dans toute une série de pays, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à terminer leurs études supérieures et obtiennent souvent de meilleurs résultats que leurs homologues masculins. Il est prouvé que l’éducation accroît les chances d’une femme de bénéficier d’un emploi sûr et rémunéré. Toutefois, la réalité est bien différente pour des millions de femmes.

*Encore à l’heure actuelle*, lorsque les femmes trouvent un emploi rémunéré et exercent le même travail que les hommes, ou un travail de valeur égale, elles sont en moyenne moins bien payées que les hommes. Même dans des professions comme l’enseignement où, de manière générale, les femmes représentent la majorité de la main-d’œuvre, l’écart de rémunération persiste.Si son ampleur connaît des variations dans plusieurs régions, pas un seul pays n’est parvenu à combler l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Il va sans dire que les syndicats ont un rôle central à jouer dans l’accélération de l’autonomisation économique des femmes du monde entier, comme en témoigne la participation de la Secrétaire générale de la Confédération Syndicale Internationale, Sharan Burrows, au Panel de haut niveau.

A l’échelle de l’économie mondiale, plus de 1,3 milliard de femmes exercent actuellement un emploi. Il est évident que pour réaliser l’autonomisation économique des femmes, il est indispensable de leur garantir leurdroit à l’éducation ainsi que leurs droits de travailleuses, en ce compris le droit de travailler, de se réunir, de se syndiquer et de constituer des syndicats tel que le garantit la Déclaration universelle des droits de l’homme et plusieurs conventions adoptées par l’Organisation internationale du Travail (OIT). A l’heure actuelle, plus de 70 millions de femmes sont membres d’un syndicat, et des millions d’autres appartiennent à différents types d’organisations de défense des droits des travailleurs/euses.

En tant que syndicats de l’éducation, les organisations membres de l’IE sont idéalement placées pour mettre en lumière les liens qui unissent la réalisation du droit à l’éducation pour les femmes et les filles et la garantie que l’éducation leur permette réellement de s’émanciper sur le plan économique. L’ODD 4 de l’Agenda 2030 définit un cadre pour assurer « l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie » qui doit être appliqué par les gouvernements de la façon la plus large possible, afin de veiller à ce qu’au-delà de leur droit *à* l’éducation, les filles et les femmes jouissent de droits *au sein de* l’éducation.

Les droits humains sont indivisibles : malgré le fait que les autres droits humains des filles et des femmes soient vivement promus et défendus, leur droit à l’éducation n’est jamais pleinement garanti et inversement. Lorsqu’elles ont accès à une éducation de qualité, équitable et inclusive, et qu’elles peuvent en bénéficier pleinement, les filles et les femmes sont nettement plus susceptibles de gagner leur vie sans devoir se contenter d’un salaire dérisoire ou d’un emploi précaire et temporaire en marge du marché du travail. Il faut en faire une réalité.

A l’heure où nous célébrons à nouveau la Journée internationale de la femme, nous nous associons à tou(te)s ceux/celles qui reconnaissent l’importance capitale que revêt la réalisation des droits à l’éducation et à l’autonomisation économique des femmes et des filles, non seulement parce que cela favorise l’efficacité ou la productivité et que cela engendre des retombées positives en matière d’investissement, mais également parce que ***les droits des femmes constituent des droits humains***.Les syndicats de l’éducation jouent un rôle clé dans la promotion de ces droits.